

Créteil, le 15 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Depuis mars 2020, nos vies sont rudement mises à l'épreuve par l'épidémie mondiale de la Covid-19 et je sais que cette situation, parce qu'elle se prolonge dans la durée, est douloureuse et contraignante pour beaucoup d'entre vous.

Avec la perspective du vaccin, nous pouvons toutefois croire en de jours meilleurs et je l'espère retrouver d'ici à quelques mois une vie familiale, amicale, culturelle et sportive normale mais également ce qui fonde notre commun et cimente le vivre ensemble auquel notre Ville est particulièrement attachée.

Notre pays entame donc à partir du 18 janvier 2021 la première phase de la campagne nationale de vaccination de la population en commençant par les personnes âgées de 75 ans et plus et celles qui connaissent des risques de vulnérabilités sévères face à ce virus.

Afin d'accompagner la prise en charge des Cristoliennes et des Cristoliens concernés par cette première phase voulant se faire vacciner, j'ai souhaité l'ouverture à Créteil d'un centre de vaccination municipal au Centre sportif Marie-Thérèse Eyquem sis 6, rue Thomas Edison.

L'aménagement de ce centre par les services municipaux en partenariat avec les équipes médicales du Docteur Michel MATHIEU regroupées au sein de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Créteil, qui assureront les opérations de vaccination, est désormais achevé, et l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France a autorisé **son ouverture à partir du lundi 25 janvier 2021.**

Les vaccinations s'y dérouleront sept jours sur sept de 13 heures à 19 heures sur présentation de sa carte vitale et uniquement sur rendez-vous pris en amont.

Les déplacements effectués pour se faire vacciner sont en effet autorisés au-delà du couvre-feu mis en place à 18 heures à condition d'être muni d'une attestation de déplacement dérogatoire en ayant coché la case « Consultations et soins ». Ce document dont une version papier vous est jointe en annexe de ce courrier peut être téléchargé sur le site du Ministère de l'Intérieur (<https://www.interieur.gouv.fr>).

La prise de rendez-vous préalable à la vaccination est obligatoire pour s'assurer du bon déroulement de cette campagne et s'effectuera, comme l'ont souhaité les autorités gouvernementales, par le biais des plateformes Internet dédiées : Sante.fr (<https://www.sante.fr>) ou Doctolib (<https://www.doctolib.fr>).

Pour celles et ceux qui rencontreraient des difficultés pour la prise de rendez-vous sur Internet, et qui ne pourraient se faire aider par un proche, la municipalité a souhaité mettre en place une cellule communale d'accueil et d'information sur la vaccination.

Cette cellule sera joignable par téléphone au **n° vert 0 800 08 92 50** à partir du lundi 18 janvier 2021, du lundi au vendredi sans interruption de 9 heures à 16 heures, pour renseigner les personnes souhaitant se faire vacciner et les accompagner dans la prise de rendez-vous.

Les personnes qui ne pourraient pas se déplacer par leurs propres moyens ou se faire accompagner par une personne de leur entourage pour se rendre au centre de vaccination de Créteil pourront bénéficier de navettes mises en place par la Ville.

Je sais pouvoir compter sur votre patience et votre esprit de responsabilité afin que cette campagne de vaccination, qui va s'organiser sur plusieurs semaines, se déroule dans de bonnes conditions.

Vous assurant de mon engagement plein et entier, ainsi que de celui des agents municipaux de notre ville, pour vous accompagner dans ces moments difficiles, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma respectueuse considération.

Bien à tous



Le Maire,

[Signature]
Laurent CATHALA